

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 29 novembre 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-neuf novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 22 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents : 16

Mesdames Betty DESSINE, Ana Marie FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE (visio), Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD (visio), Bernard COMBES (visio), Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Fabrice MARTHON (visio), Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19

**Objet : 1- Attribution de subventions au titre des manifestations
d'intérêt communautaire 2021**

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal 2021,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant qu'un fonds est alloué annuellement aux manifestations reconnues d'intérêt communautaire, afin d'accompagner les acteurs du territoire dans le portage de leurs projets et de favoriser l'attractivité du territoire ainsi que la qualité de l'offre,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire en date du 8 février 2016 approuvant le nouveau règlement destiné au soutien par la communauté d'agglomération des événements dont l'impact sur le territoire est d'intérêt communautaire et dont l'image peut être associée à terme à celle du territoire Tulle agglo,

Vu les délibérations n°2 du bureau communautaire du 12 juillet 2021 et n°2 du bureau communautaire du 11 octobre 2021 allouant partiellement les subventions au titre des manifestations d'intérêt communautaire 2021,

Vu l'avis de la commission « culture et lecture publique » réunie le 17 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Approuve les attributions d'aides financières d'un total de 10 000.00 € au titre des manifestations d'intérêt communautaire 2021 telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	Demandeurs	Intitulé de l'opération	Demandes			Décision bureau
			Montant 2021 sollicité	Budget prévisionnel	% budget prévi	Montant alloué
Culture	Association "Du bleu en hiver"	Festival Du bleu en hiver	3 000,00 €	107 249,00 €	2,80%	3 000,00 €
Autre	Ville de Tulle	Animations de Noël 2021	7 000,00 €	26 000,00 €	26,92%	7 000,00 €

2°) Autorise le Président signer tout document se rapportant à cette décision ;

3°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 29 novembre 2021
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président,



Michel BREUILH